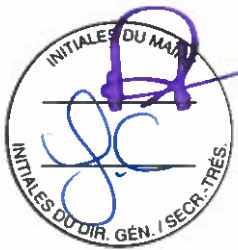




N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais que se tenait le 13 juin 2017 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Pierre-David Tremblay, les conseillères Marie Élizabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Descarreaux et Michel McDonald. La directrice générale, Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès verbal du 9 et 23 mai 2017**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Ville La Tuque
(Projet SDEF aide financière octroyée)
 - 4.2 Fédération québécoise des municipalités
(Remerciement adhésion)
- 5. Affaires découlant**
 - 5.1 Téléphonie cellulaire
 - 5.2 Coupe de bois
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Avis de motion n° 3-17 Plan d'urbanisme
 - 6.2 Avis de motion no 4-17 Zonage
 - 6.3 Avis de motion no 5-17 Lotissement
 - 6.4 Avis de motion no 6-17 Construction
 - 6.5 Avis de motion no 7-17 Relatif aux permis et certificats
 - 6.6 Avis de motion n° 8-17 Dérogations mineures
 - 6.7 Avis de motion no 9-17 Régissant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 6.8 Avis de motion no 10-17 Occupation et entretien des bâtiments
 - 6.9 Projet de règlement n° 3-17 Plan d'urbanisme
 - 6.10 Projet de règlement no 4-17 Zonage
 - 6.11 Projet de règlement no 5-17 Lotissement
 - 6.12 Projet de règlement no 6-17 Construction
 - 6.13 Projet de règlement no 7-17 Relatif aux permis et certificats
 - 6.14 Projet de règlement no 8-17 Dérogations mineures
 - 6.15 Projet de règlement no 9-17 Régissant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 6.16 Projet de règlement n° 10-17 Occupation et entretien des bâtiments
 - 6.17 Embauche brigade verte (projet matières été 2017)
 - 6.18 Embauche agente de développement rural
 - 6.19 Demande d'adoption du projet de loi no 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017
 - 6.20 Adoption états financiers 2016
(Présentation par la firme Mallette)
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de mai 2017
 - 7.2 États financiers du mois de mai 2017
 - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2017-06-01

2017-06-02

1. Ouverture de la séance

Le maire Pierre-David Tremblay souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Descarreaux.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Michel Sylvain et secondé par la conseillère Renée Ouellette.

3. Adoption des procès verbaux du 9 et 23 mai 2017

L'adoption du procès verbal est proposée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller Michel Sylvain.

4. Correspondances

4.1 Ville de La Tuque nous informe que notre demande d'aide financière concernant le projet en développement durable a été acceptée. Le comité consultatif d'investissement du SDÉF a recommandé une aide financière non remboursable maximale de 29 221.00 \$. L'entente sera signée sous peu.

4.2 Correspondance de la Fédération québécoise des municipalités nous informant qu'ils sont heureux de nous compter parmi leurs membres suite à notre adhésion 2017

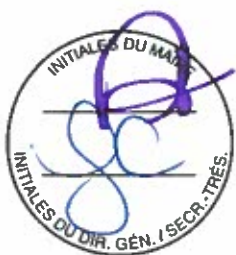
5. Affaires découlant

5.1 Téléphonie cellulaire

Le maire, M. Tremblay nous informe que depuis le 15 mars 2017, plusieurs rebondissements ont eu lieu dans le dossier de la téléphonie cellulaire dont;

- Deux (2) tours supplémentaires;
- Coût supérieur doublé depuis la première présentation;
- Projet rentable après plusieurs années;
- Une tarification non compétitive à la tarification actuelle, etc.

La présentation financière du plan d'affaires a eu lieu 23 mai dernier par M. Evans Bernier, représentant de la firme Ambra Écotel. Tous ont manifesté leurs mécontentements. M. Tremblay rajoute que cela n'est pas le mandat qu'il a reçu de la population. Ils ont tous demandé à M. Bernier de retourner faire ses devoirs alors le dossier est en attente.



N° de résolution
ou annotation

3-17

5.2 Coupe de bois

M. Tremblay nous informe qu'il y aura prochainement le secteur Newman situé sur la 411 qui sera harmonisé, prêt à signer, car il n'y a pas d'impact au niveau de l'utilisation du rang Sud-est. Par exemple, dans les documents d'harmonisation, il sera important de prévoir la protection de nos parcs, de nos ponts, du rang Sud-est et de nos lacs habités. Dans les mesures d'harmonisation, ils devront garantir la sortie du transport par la route 411, des mesures de sécurité seront aussi prévues.

Au niveau des coupes de bois sur les lots privés situés sur le rang Sud-est, le conseil devra regarder davantage la réglementation sans toutefois priver les citoyens d'exploiter leur terre à bois. Il est important de protéger le rang Sud-est.

6. Affaires nouvelles

6.1 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 3-17 RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

Je soussignée, Madame Renée Ouellette, conseillère de la Municipalité de La Bostonnaise donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture relatif au plan d'urbanisme. (no 3-17)

4-17

6.2 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 4-17 RELATIF AU ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

Je soussigné, Monsieur François Descarreaux, conseiller municipal de la Municipalité de La Bostonnaise donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture relatif au zonage. (no 4-17)

5-17

6.3 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 5-17 RELATIF AU LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

Je soussignée, Madame Marie-Élizabeth Courtemanche, conseillère municipale de la Municipalité de La Bostonnaise donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture relatif au lotissement. (no 5-17)

6-17

6.4 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NO 6-17 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

Je soussigné, Monsieur Michel McDonald, conseiller municipal de la Municipalité de La Bostonnaise donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture relatif à la construction. (no 6-17)

Procès-verbal du 13 juin 2017



N° de résolution
ou annotation

7-17

6.5 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 7-17 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Je soussigné Monsieur Michel Sylvain, conseiller municipal de la Municipalité de La Bostonnais donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture

relatif aux conditions minimales et préalable à l'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation. (no 7-17)

8-17

6.6 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NO 8-17 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

Je soussigné, Monsieur François Descarreaux, conseiller municipal de la Municipalité de La Bostonnais donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture relatif aux dérogations mineures. (no 8-17)

9-17

6.7 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 9-17 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

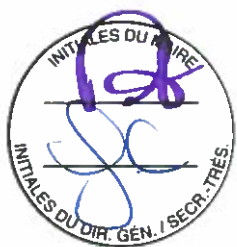
Je soussigné, Monsieur François Descarreaux, conseiller municipal de la Municipalité de La Bostonnais donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. (no 9-17)

10-17

6.8 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NO 10-17 RELATIF À L'OCCUPATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

Je soussigné, François Descarreaux, conseiller municipal de la municipalité de La Bostonnais donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture relatif à l'Occupation et entretien des bâtiments. (no 10-17)



N° de résolution
ou annotation

2017-06-03

6.9 Projet de règlement n° 3-17 – Plan d’urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a entrepris la refonte du règlement n° 2-89 - Plan d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de règlement plan d’urbanisme n° 3-17 viendra abroger le règlement plan d’urbanisme no 2-89;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a dûment été donné lors de la même assemblée ordinaire du 13 juin 2017 par la conseillère, madame Renée Ouellette.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil et le maire.

Que le projet de règlement n° 3-17 relatif au plan d’urbanisme de la Municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.

2017-06-04

6.10 Projet de règlement n° 4-17 – Zonage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a entrepris la refonte du règlement n° 3-89 – Zonage;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de règlement de zonage n° 4-17 viendra abroger le règlement zonage no 3-89;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a dûment été donné lors de la même assemblée ordinaire du 13 juin 2017 par le conseiller, monsieur François Descarreaux.

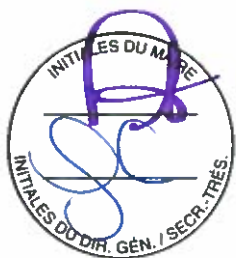
EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil et le maire.

Que le projet de règlement n° 4-17 relatif au zonage de la Municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.



N° de résolution
ou annotation

2017-06-05

6.11 Projet de règlement n° 5-17 – Lotissement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a entrepris la refonte du règlement n° 5-89 – Lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de règlement de lotissement n° 5-17 viendra abroger le règlement de lotissement no 5-89;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la même assemblée ordinaire du 13 juin 2017 par la conseillère, madame Marie-Élizabeth Courtemanche.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel McDonald

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil et le maire.

Que le projet de règlement n° 5-17 relatif au lotissement de la Municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.

6.12 Projet de règlement n° 6-17 – Construction

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a entrepris la refonte du règlement n° 6-89 – Construction;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de règlement de construction n° 6-17 viendra abroger le règlement de construction no 6-89;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la même assemblée ordinaire du 13 juin 2017 par le conseiller, monsieur Michel McDonald.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil et le maire.

Que le projet de règlement n° 6-17 relatif à la construction de la Municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.

2017-06-06



N° de résolution
ou annotation

2017-06-07

6.13 Projet de règlement 7-17 – Relatif aux permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a entrepris la refonte du règlement n° 4-89 - Relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de règlement relatif aux permis et certificats n° 7-17 viendra abroger le règlement relatif aux permis et certificats n° 4-89;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la même assemblée ordinaire du 13 juin 2017 par le conseiller, monsieur Michel Sylvain.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil et le maire.

Que le projet de règlement n° 7-17 relatif au permis et certificats de la municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.

2017-06-08

6.14 Projet de règlement n° 8-17 – Dérogations mineures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a entrepris la refonte du règlement n° 4-07 - Dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de règlement dérogations mineures n° 8-17 viendra abroger le règlement de dérogations mineures n° 4-07;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la même assemblée ordinaire du 13 juin 2017 par le conseiller, François Descarreaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil et le maire.



N° de résolution
ou annotation

2017-06-09

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Que le projet de règlement n° 8-17 relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.

**6.15 Projet de règlement no 9-17
Régissant les projets particuliers de
construction, de modification d'occupation
d'un immeuble**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a entrepris la refonte du plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter un nouveau règlement régissant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 9-17;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau règlement permettra l'accueil de projets particuliers qui n'ont fait l'objet de planification en matière d'affectation et de zonage sur le territoire, tout en respectant les objectifs contenus au nouveau plan d'urbanisme n° 3-17;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la même assemblée ordinaire du 13 juin 2017 par le conseiller, monsieur François Descarreaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil et le maire.

Que le projet de règlement n° 9-17 régissant les projets particuliers de construction, de modification d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.

**6.16 Projet de règlement no 10-17 – Occupation et
entretien des bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a entrepris la refonte du plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenir une qualité du milieu bâti tel que priorisé dans le nouveau plan d'urbanisme n° 3-17;

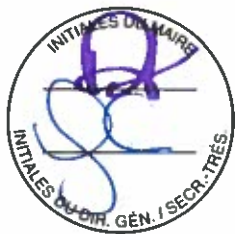
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la même assemblée ordinaire du 13 juin 2017 par le conseiller, monsieur François Descarreaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

Procès-verbal du 13 juin 2017

2017-06-10



N° de résolution
ou annotation

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil et le maire.

Que le projet de règlement n° 10-17 relatif à l'occupation et entretien des bâtiments de la Municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.

Suite au dépôt de tous les projets de règlements, l'inspecteur municipal, M. Martin Fortin, procède à la présentation de chaque projet de règlements suivants :

1. Projet de règlement no 3-17 Plan d'urbanisme
2. Projet de règlement no 4-17 Zonage
3. Projet de règlement no 5-17 Lotissement
4. Projet de règlement no 6-17 Construction
5. Projet de règlement no 7-17 Relatif aux permis et certificats
6. Projet de règlement no 8-17 Dérogations mineures
7. Projet de règlement no 9-17 Régissant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
8. Projet de règlement no 10-17 Occupation et entretien des bâtiments

La greffière, Mme Josée Cloutier, mentionne que suite au dépôt des projets de règlement, une consultation publique sur ces projets de règlements aura lieu le 28 juin 2017 à 19 h. Un avis public sera envoyé prochainement pour inviter la population à participer. Les projets de règlements déposés ce soir seront aussi disponibles pour consultation à la Municipalité de La Bostonnais dès demain matin.

2017-06-11

6.17 Embauche brigade verte

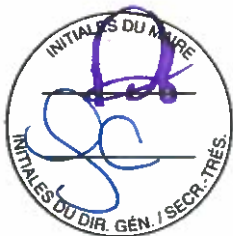
CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de gestion des matières résiduelles, la Municipalité de La Bostonnais désire informer et inciter la population à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles, recyclables et compostables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désirerait embaucher deux (2) étudiants, ou autres qui travailleront à titre d'agents de développement durable;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi étudiant a été publiée sur différents sites de recherche d'emploi, et ce jusqu'au 11 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) candidature;

CONSIDÉRANT QUE M. Olyvier Frenette est déjà à l'embauche de la Municipalité comme remplaçant ouvrier municipal temps partiel occasionnel depuis le 26 septembre 2016 et qu'il est intéressé au projet de la Municipalité de La Bostonnais;



N° de résolution
ou annotation

2017-06-12

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1031MP

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité de ressources humaines composé de Mme Josée Cloutier, directrice générale, de M. Pierre-David Tremblay, maire et Mme Renée Ouellette, conseillère afin de procéder à l'embauche de M. Olyvier Frenette au taux horaire de 15.15 \$ de l'heure ainsi que de M. Ben Frenette au taux de 12.00 \$ de l'heure au poste d'agents de développement durable.

Que la directrice générale, Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les modalités du projet.

6.18 Embauche Agente de développement rural

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Josée Cloutier occupe le poste d'agente de développement rural depuis le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire combler le poste d'agente de développement rural contenu des critères de subvention définis à la SDÉF;

CONSIDÉRANT QU'une candidature a été référée et déposée au comité de ressources humaines afin de combler le poste d'agente de développement rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité de ressources humaines composé de Mme Josée Cloutier, directrice générale, M. Pierre-David Tremblay, maire ainsi que Mme Renée Ouellette, conseillère à procéder à l'embauche de Mme Louise Drolet au taux horaire de 18 \$/l'heure au poste d'agente de développement rural.

Que l'embauche soit effective à partir du 8 juin 2017. Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail de l'agente de développement rural à temps partiel.



N° de résolution
ou annotation

2017-06-13

6.19 Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-14

6.20 Adoption états financiers 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a l'obligation de déposer annuellement au ministère des



N° de résolution
ou annotation

Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ses états financiers annuels;

CONSIDÉRANT QUE la Firme Mallette a produit et rédigé les états financiers en conformité avec les normes comptables du Canada et des critères établis par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont obtenu toutes les informations et précisions à leur satisfaction de Monsieur Pierre-Luc Laflamme, C.P.A auditeur, C.G.A de la Firme Mallette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal accepte les états financiers 2016 tels que présentés par M. Pierre-Luc Laflamme, C.P.A auditeur, C.G.A de la Firme Mallette.

2017-06-15

7.1 Adoption des dépenses du mois de mai 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de mai 2017, telles que soumises par le personnel.

2017-06-16

7.2 Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité, soumis par l'administration, pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel McDonald



N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de mai 2017 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Présentation du rapport de taxes par la directrice générale, Mme Josée Cloutier.

8. Permis de construction

Au 30 avril 2017, 20 permis ont été délivrés pour une valeur de 138 781 \$. Le coût total des permis émis s'élève à 265 \$.

9. Rapport des comités

Pétition téléphonique cellulaire

La conseillère Mme Courtemanche informe la population qu'elle a participé au dépôt de la pétition pour la téléphonie cellulaire sur la route 155 Nord au Parlement de Québec. Plus de 12 000 signatures ont été déposées par le député du Lac St-Jean, M. Alexandre Cloutier. Elle mentionne qu'elle a fait la connaissance de la ministre Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et que cette journée a été pour elle une belle expérience.

C.C.U.

Le conseiller Monsieur Michel McDonald a donné sa démission du CCU pour des raisons personnelles. Après plus de 150 heures investies, il passe le bâton à un autre membre du conseil.

10. Période de questions

La période de questions débute à 21 h 55 et se termine à 22 h.

11. Tour de table des conseillers

Le conseiller M. Sylvain remercie les citoyens présents. Avec la gorge nouée et l'émotion présente, M. Sylvain invite la population à consulter l'entrevue de l'animateur Paul Arcand et son fils sur les risques de noyade. L'an passé, le petit fils de celui-ci a été sauvé de la noyade. Son fils a lui-même demandé cette entrevue afin de sensibiliser les gens sur les risques de la noyade.

Les conseillers remercient les citoyens présents dans la salle, et tiennent à féliciter le comité consultatif d'urbanisme ainsi que M. Martin Fortin, inspecteur municipal pour le travail ardu qu'a représenté la refonte des règlements d'urbanisme.



N° de résolution
ou annotation

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel McDonald

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 22 h 15

Pierre-David Tremblay, maire
Josée Cloutier, directrice générale